

Séance du conseil Municipal du 28 janvier 2015

Compte-rendu sommaire

Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

- Rapport d'activités de l'exercice 2013 :

Le conseil a pris acte de ce rapport.

- Attribution de compensation définitive 2014 et provisoire 2015 :

L'attribution de compensation reversée chaque année par la Communauté d'Agglomération est la différence entre les recettes et les charges qui lui ont été transférées. Cette attribution pour la commune de Rou-Marson est de 622,30 € pour l'année 2014.

Le conseil municipal approuve le tableau des montants des attributions de compensations retenues pour l'ensemble des 32 communes pour 2014, et prévues pour 2015.

- Transfert de la compétence de l'aménagement numérique des communes vers la CASLD :

Le conseil municipal approuve le transfert de cette compétence vers la CASLD, approuve la modification subséquente de ses statuts et approuve le principe d'adhésion de la CASLD au Syndicat Mixte ouvert.

- Autorisation de signature pour convention financière :

Le conseil autorise le maire à signer une convention financière avec la CASLD pour la visite de l'usine de valorisation énergétique de Lasse organisée le Samedi 11 avril 2015.

Toute personne intéressée par la visite de l'usine de Lasse est invitée à effectuer sa réservation auprès du secrétariat de la mairie.

Location de terrains communaux à l'Association de Chasse Agréée

La surface globale des parcelles mises à disposition de l'ACCA pendant la période de chasse est de 45ha 96a 46ca.

Pour la saison 2014-2015 le droit de location est maintenu à 5 euros l'hectare.

Modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

Cette modification consiste en la suppression partielle de l'emplacement réservé n° 13 du Plan d'Occupation des Sols.

Le dossier de modification simplifiée ainsi qu'un registre permettant de formuler ses observations seront mis à disposition du public à compter du 12 février jusqu'au 14 mars 2015, au secrétariat de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Renouvellement d'une ligne de crédit de trésorerie

Une ligne de crédit de trésorerie sera renouvelée auprès du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour un montant maximal de 100 000 euros.

Contrat de suivi de logiciels

Suite à l'acquisition de logiciels de comptabilité et administratif auprès de la Société BERGER-LEVRAULT, il convient de signer un contrat de maintenance pour le suivi de ces logiciels.

Le conseil autorise le maire à signer ce contrat dont la prestation s'élève à 545,39 € HT pour l'année 2015.

Transaction sur biens soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente des biens cadastrés suivants :

- Section F n° 814, 816 et 1231, parcelles situées à Rou.

Programme voirie 2015 : Choix du maître d'œuvre

Cette année, les travaux de voirie consisteront en l'aménagement de la route des Ulmes et la réparation de la route qui mène à St-Hilaire St-Florent.

La maîtrise d'œuvre est confiée à la société Anjou Maine Coordination d'Angers pour un montant HT de 5 500,00 euros.

Acquisition d'une faucheuse rotative d'occasion

Après étude de devis, le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'une faucheuse rotative d'occasion auprès de la Société MAISA de Saumur pour un montant HT de 5 600 €.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 30 janvier 2015
Le Maire

Rodolphe MIRANDE